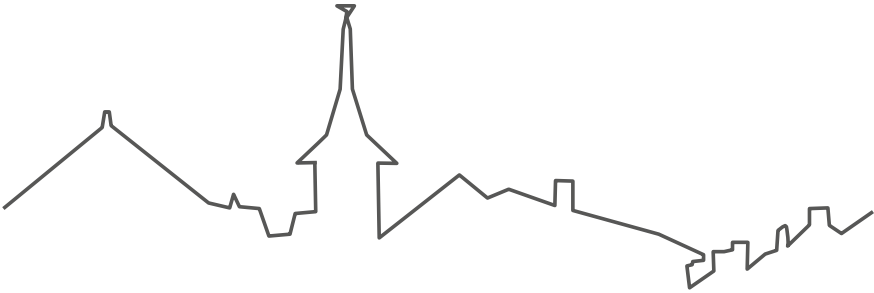




BODZ'INFO



INVITATION AU PROCHAIN CONSEIL GENERAL

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil général à la Maison Bodzérane.

Vendredi 6 décembre 2024 à 18 h 30

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er octobre 2024.
3. Assermentations / Démissions.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEP/AIEEP », « SIDERE », « SDIS ».
7. Préavis municipal n°8/2024 relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
8. Préavis municipal n°9/2024 relatif aux statuts de l'Association intercommunale de la protection civile du District de Morges
9. **Préavis municipal n°10/2024** relatif au budget 2025.
10. Divers et propositions individuelles.

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président
Chris Chard



La Secrétaire
Liliane Meylan



Pour rappel, les séances du Conseil général sont ouvertes au public, toutefois seuls les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.

LE MOT DU SYNDIC

Fin d'année rime avec heure du bilan. Alors...2024 restera marquée, pour la majorité d'entre nous Bodzérans, par d'importants chantiers dans le bourg, retour du chauffage à distance, du changement de la conduite d'alimentation en eau potable et du renouvellement du réseau électrique, avec leur lot de nuisances, forcément !

Mais 2024 ne saurait se limiter à cette étape d'amélioration de nos infrastructures, aussi importante soit-elle. D'autres réalisations se sont déroulées, cette année, comme l'aboutissement du nouveau PACom après 7 années de travail, ou le début du chantier de la place du Cœur du village qui nous offrira un lieu de détente, de rencontre et de convivialité.

Et en filigranne de ces grosses réalisations, votre Municipalité n'a pas oublié de travailler au confort de l'ensemble des habitants.

Alors, certes, il y a eu des contrariétés, mais elles doivent être mise en balance avec la qualité de vie que nous connaissons à Bougy-Villars, et que nous cherchons continuellement à améliorer.

Et surtout, lorsque l'on sait les tourments et drames qui se sont produits de par le monde en 2024, nous devons relativiser nos soucis et être reconnaissants du privilège que nous avons de vivre à Bougy-Villars.

La Municipalité vous souhaite de bonnes Fêtes et une belle année 2025 !

Claude-Olivier Rosset, Syndic

Chantier du cœur du village





VEHICULES STATIONNES DANS LE CANTON DE VAUD et MUNIS DE PLAQUES D'IMMATRICULATION D'AUTRES CANTONS

La Municipalité rappelle que le canton du **lieu de stationnement** du véhicule est compétent pour délivrer les permis de circulation et les plaques de contrôle.

L'art 77 de l'ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission à la circulation routière (OAC ; RS741.51) précise ce qu'il faut entendre par **lieu de stationnement**, à savoir :

1. En règle générale **le lieu où le véhicule est garé pour la nuit** ;
ou,
2. Le domicile du détenteur :
 - pour les véhicules qui sont utilisés pendant la semaine hors du canton de domicile du détenteur et qui y sont ramenés à la fin de la semaine, en moyenne au moins deux fois par mois;
 - pour les véhicules qui sont utilisés alternativement pendant moins de neuf mois consécutifs dans plusieurs cantons;

- pour les véhicules dont la durée de stationnement est la même à l'extérieur qu'à l'intérieur du canton de domicile du détenteur.

Différents exemples :

Une personne est domiciliée dans le canton de Vaud (domicile principal, inscrit au RCPers) et possède un véhicule immatriculé dans un autre canton, par exemple à l'adresse de sa résidence secondaire :

- Plaques VD : si le véhicule est utilisé en alternance entre le canton de domicile (VD) et l'autre canton ;
- Plaques autre canton : si le véhicule stationne de manière pérenne – toutes les nuits – dans l'autre canton (et n'est pas utilisé dans le canton de Vaud).

Une personne est domiciliée dans un autre canton (domicile principal) et possède par exemple une résidence secondaire dans le canton de Vaud (ou y séjourne pour des études) :

- Plaques VD : si le véhicule stationne de manière pérenne dans le canton de Vaud ;
- Plaques autre canton : si le véhicule est utilisé en alternance entre les deux cantons.

Une entreprise, située dans un autre canton, possède un véhicule qui est utilisé par son collaborateur ou sa collaboratrice :

- Plaques VD : si le véhicule stationne de manière pérenne dans le canton de Vaud ;
- Plaques autre canton : si le véhicule est utilisé en alternance entre les deux cantons et ramenés, en moyenne deux fois par mois – en fin de semaine – au siège de l'entreprise.

		Lieu de stationnement du véhicule – selon la définition ci-dessus / art. 77 OAC			
		Vaud		Autres cantons	
		Pérenne	En alternance entre le canton de Vaud et d'autres cantons	Pérenne	En alternance entre le canton de Vaud et d'autres cantons
Lieu de domicile du détenteur/ de la détentrice	Vaud	Plaques vaudoises	Plaques vaudoises <i>Ex : 1.a.</i>	Plaques autres cantons <i>Ex : 1.b.</i>	Plaques vaudoises <i>Ex : 1.a.</i>
	Autres cantons	Plaques vaudoises <i>Ex : 2.a. et 3.a.</i>	Plaques autres cantons <i>Ex : 2.b. et 3.b.</i>	Plaques autres cantons	Plaques autres cantons <i>Ex : 2.b. et 3.b.</i>

Animaux sauvages sur la chaussée : quel comportement adopter ?

L'automne arrive, les jours raccourcissent, et le risque de voir des animaux sauvages surgir sur la chaussée augmente. Le TCS donne des conseils aux automobilistes afin d'éviter un accident et leur rappelle la marche à suivre au cas où.

C'est en automne que la probabilité de tomber nez-à-nez avec des animaux sauvages sur la chaussée de façon inopinée est la plus élevée. Ceux-ci sont particulièrement actifs au coucher du jour et au lever du soleil, et c'est précisément à ces moments que le risque d'être surpris par l'un d'entre eux sur la chaussée augmente. Plus tard, en hiver, il arrive régulièrement que les animaux sauvages viennent sur la route afin d'y lécher les résidus de sel. À cette période, certains trouvent même particulièrement confortable de se déplacer sur l'asphalte !

Adapter son comportement au volant en forêt

En forêt, la conductrice ou le conducteur doit s'attendre à ce que des animaux sauvages surgissent sur la chaussée. C'est d'ailleurs aujourd'hui d'autant plus probable que par le passé, étant donné que les véhicules, même ceux dotés de moteurs à combustion, sont de plus en plus silencieux et à peine perceptibles. Dès que l'on suspecte un danger potentiel, il convient donc de réduire sa vitesse et de renforcer sa vigilance face à la faune sauvage. Ne vous laissez pas distraire par les passagères et passagers, ni par des appareils électroniques.

Allumer ses feux de croisement

Lorsque l'on croise un chevreuil sur la chaussée, il convient d'enclencher immédiatement ses feux de croisement. Jamais les feux de route, car ils risquent d'énerver l'animal. Le klaxon peut aussi être un bon moyen pour le faire fuir. Étant donné que les animaux sauvages se déplacent souvent en groupe, il convient de toujours s'attendre à ce que d'autres surgissent en suivant le premier sur la chaussée.

Pas de manœuvre d'évitement

Lorsque la collision semble malgré tout inévitable, il est recommandé de freiner en tenant fermement le volant et d'essayer de ne pas dévier. Les manœuvres d'évitement sont risquées et donc à proscrire, car elles pourraient entraîner un accident encore plus grave avec des automobilistes arrivant en sens inverse, ou bien avec un obstacle ou tout autre objet présent sur le bord de la route.

Informez la police

En cas d'accident, dès lors qu'on a percuté un animal, il faut agir rapidement : on allume ses feux de détresse, on enfile son gilet de sécurité réfléchissant, et on pose le triangle de sécurité. Une fois la zone d'accident sécurisée, la conductrice ou le conducteur se doit d'informer la police. Celle-ci décide ensuite s'il faut dépêcher ou non le ou la garde-chasse.

Les chevreuils, les renards et autres animaux sauvages, qu'ils soient morts ou blessés, relèvent de la compétence de la police ou des gardes-chasse. C'est la raison pour laquelle la loi fédérale sur la circulation routière prévoit une obligation de signalement. Il est important de ne pas s'approcher de l'animal blessé avant l'arrivée des autorités compétentes.

Si l'animal prend la fuite et ne semble pas blessé, il convient malgré tout d'en informer la police ou les gardes-chasse. Il pourrait en effet l'être et aller se cacher quelque part dans le sous-bois pour attendre la mort dans de grandes souffrances.

Prise en charge de l'assurance sous certaines conditions

L'assurance casco partielle prend généralement les dommages en charge. C'est néanmoins uniquement le cas lorsqu'il s'agit d'une collision directe et soudaine avec un animal sauvage.

Si la conductrice ou le conducteur a évité l'animal et a perdu le contrôle de son véhicule, les dommages ne sont pas pris en charge par la casco partielle. Si la conductrice ou le conducteur dispose en revanche d'une assurance casco intégrale, celle-ci prend les dommages en charge. Il est donc doublement recommandé de signaler un accident avec un animal sauvage : la conductrice ou le conducteur évite d'une part une amende pour avoir contrevenu à l'obligation de signalement, et elle ou il est ensuite en mesure de prouver comment l'accident est véritablement survenu.



BOIS DE FEU

Bois sec livré : à commander sur www.saubrette.ch

Les livraisons ont lieu toute l'année.



Stère en ballot
en bûches de 1 m.

150.00



Stère en big-bag
sec scié à 50 cm

165.00



Stère en big-bag
sec scié à 33 cm

170.00



Stère en big-bag
sec scié à 25 cm

175.00



Bois vert livré

Stère en ballot
en bûches de 1 m.

125.00

Tarifs de livraison par stère (CHF)

1 stère	60.00
2-3 stères	40.00
4-5-6 stères	30.00

Dès 10 stères 18.00

7-8-9 stères 20.00

TRANSPORTS 2025

Rolle, gare nord	08 29	09 29	10 29	11 29	13 39	14 39	16 39	17 39	18 39	00 29	00 29
Mont-sur-Rolle, Jeune Suisse	08 33	09 33	10 33	11 33	13 43	14 43	16 43	17 43	18 43	00 37	00 37
Bougy-Villars, centre	08 37	09 37	10 37	11 37	13 47	14 47	16 47	17 47	18 47	00 37	00 37
Féchy, Cassivettes	08 40	09 40	10 40	11 40	13 50	14 50	16 50	17 50	18 50		
Aubonne, hôpital	08 44	09 44	10 44	11 44	13 54	14 54	16 54	17 54	18 54		
Aubonne, gare	08 45	09 45	10 45	11 45	13 55	14 55	16 55	17 55	18 55		
Aubonne, gare	08 46	09 46	10 46	11 46	13 56	14 56	16 56	17 56	18 56		
Aubonne, La Levette	08 49	09 49	10 49	11 49	13 59	14 59	16 59	17 59	18 59		
Allaman, gare	08 53	09 53	10 53	11 53	14 03	15 03	17 03	18 03	19 03		
Allaman dép.	09 03	10 03	11 03	12 03	14 10	15 10	17 10	18 10	19 10		
Lausanne arr.	09 26	10 26	11 26	12 26	14 29	15 29	17 29	18 29	19 29		
Allaman dép.					14 20	15 20	17 20	18 20	19 20		
Genève arr.					14 51	15 51	17 51	18 51	19 51		

Allaman, gare	08.56	09.56	10.56	12.56	14.06	16.06	17.06	18.06	19.06
Aubonne, La Levette	08 59	09 59	10 59	12 59	14 09	16 09	17 09	18 09	19 09
Aubonne, gare	09 02	10 02	11 02	13 02	14 12	16 12	17 12	18 12	19 12
Aubonne, gare	09 03	10 03	11 03	13 03	14 13	16 13	17 13	18 13	19 13
Aubonne, hôpital	09 05	10 05	11 05	13 05	14 15	16 15	17 15	18 15	19 15
Féchy, Cassivettes	09 07	10 07	11 07	13 07	14 17	16 17	17 17	18 17	19 17
Bougy-Villars, centre	09 09	10 09	11 09	13 09	14 19	16 19	17 19	18 19	19 19
Mont-sur-Rolle, Jeune Suisse	09 14	10 14	11 14	13 14	14 24	16 24	17 24	18 24	19 24
Rolle, gare nord	09 19	10 19	11 19	13 19	14 29	16 29	17 29	18 29	19 29
Rolle dép.	09 34	10 34	11 34	13 34	14 34	16 34	17 34	18 34	19 34
Lausanne arr.	09 59	10 59	11 59	13 59	14 59	16 59	17 59	18 59	19 59
Rolle dép.	09 25	10 25	11 25	13 25	14 55	16 55	17 55	18 55	19 55
Genève arr.	09 51	10 51	11 51	13 51	15 21	17 21	18 21	19 21	20 21

Allaman, gare	17.06	18.06	19.06	20.06	21.06
Aubonne, La Levette	17 09	18 09	19 09	20 09	21 09
Aubonne, gare	17 12	18 12	19 12	20 12	21 12
Aubonne, gare	17 13	18 13	19 13	20 13	21 13
Aubonne, hôpital	17 15	18 15	19 15	20 15	21 15
Féchy, Cassivettes	17 17	18 17	19 17	20 17	21 17
Bougy-Villars, centre	17 19	18 19	19 19	20 19	21 19
Mont-sur-Rolle, Jeune Suisse	17 24	18 24	19 24	20 24	21 24
Rolle, gare nord	17 29	18 29	19 29	20 29	21 29
Rolle dép.	17 34	18 34	19 34	20 34	21 30 10
Lausanne arr.	17 59	18 59	19 59	20 59	21 34 11
Rolle dép.	17 55	18 55	19 55	20 55	21 59 10
Genève arr.	18 21	19 21	20 21	21 21	21 54 11

Rolle, gare nord	17 39	18 39	19 39	20 39	21 39	00 29 12	00 29 13	02 49 12	02 49 13
Mont-sur-Rolle, Jeune Suisse	17 43	18 43	19 43	20 43	21 43				
Bougy-Villars, centre	17 47	18 47	19 47	20 47	21 47	00 37 12	00 37 13	02 57 12	02 57 13
Féchy, Cassivettes	17 50	18 50	19 50	20 50	21 50				
Aubonne, hôpital	17 54	18 54	19 54	20 54	21 54				
Aubonne, gare	17 55	18 55	19 55	20 55	21 55				
Aubonne, gare	17 56	18 56	19 56	20 56					
Aubonne, La Levette	17 59	18 59	19 59	20 59					
Allaman, gare	18 03	19 03	20 03	21 03					
Allaman dép.	18 10	19 10	20 10	21 10					
Lausanne arr.	18 29	19 29	20 29	21 29					
Allaman dép.	18 20	19 20	20 20	21 19					
Genève arr.	18 51	19 51	20 51	21 51					

OCIETES



SOCIETE DE TIR « LE SIGNAL » SAUBRAZ-BOUGY.

WWW.tirlesignal.ch

La saison de tir 2024 s'est passée dans de bonnes conditions la société a participé à 25 concours de tir dans le canton de Vaud et ailleurs, nous avons formé 8 jeunes tireurs (voir les résultats ci-dessous) 2 jeunes tireurs ont participé à la finale Romande des jeunes tireurs à Malleray (Jura Bernois).

Nous avons organisé une sortie au Moléson avec les jeunes tireurs, et le 1er novembre nous avons organisé le tir de clôture.



Les participants à la sortie au Moléson



Julien Val et Victoria Meylan nos 2 finalistes du Championnat Romand à Malleray.

La soirée palmarès s'est déroulée le vendredi 1er novembre 2024 à la buvette du stand de Saubraz dans une ambiance familière autour d'une bonne fondue. Voici les rois du tir pour l'année 2024.

Reine du Tir Junior Victoria Meylan



2ème Reine
3ème Roi

Alexandra Kämpf
Julien Val

Roi du Tir 2024 Robert Gilliard



2ème Roi
3ème Roi

Fabrice Ayer
Sami Kämpf

Vous trouverez le palmarès 2024 complet sur www.tirlesignal.ch

La société de tir Saubraz-Bougy vous souhaite les meilleurs voeux pour **2025**

SAPINS DE NOEL



Cette année, nous sommes heureux de pouvoir à nouveau offrir des sapins de Noël à la population de Bougy !

Venus tout droit des plantations de Féchy, ils viendront égayer votre salon durant les fêtes de fin d'année.

Commandez-les jusqu'au **2 décembre** et venez les retirer lors de la fenêtre de l'Avent de la Municipalité, **le samedi 14 décembre dès 16 h 30 à la Maison Bodzérane jusqu'à 20 h.**

✂

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Taille approximative souhaitée (cm) : _____

Conditions :

- Délai de commande : 7 décembre, par courrier, ou par email à greffe@bougy-villars.ch
- La taille choisie ne peut être garantie et dépendra de la disponibilité.
- Les sapins non retirés seront facturés CHF 25.-.
- Aucune livraison à domicile ne sera faite.



FENÊTRES DE L'AVENT 2024

Durant le mois de décembre, venez admirer des fenêtres chaleureusement décorées pour l'Avent et partager un moment convivial autour d'une petite agape

- ① ✨ **18h30 - Chemin du Signal 2**
Sarah et Manesh Mistry
- ⑦ 🍪 **17h00 - Maison Bodzérane**
Bougy-Bouge
- ⑪ 🍭 **18h30 - Route de Villars Dessous 2**
Rémy et Liliane Vullioud
- ⑬ 🎀 **18h30 - Place de l'Ancienne Eglise 11**
Alain et Nicole Sereno-Régis
- ⑭ 🎅 **16h30 - Maison Bodzérane**
Commune de Bougy + Père Noël
- ⑭ 🌿 **18h30 - Grand'Rue 46**
Famille Baillif
- ⑱ 🍓 **18h30 - Marianne Vurlod**
Place de l'Ancienne Eglise 7
- ⑲ 🍪 **18h30 - Route de Sus Villars 12-14**
Familles Younger et Perez-Richard
- ⑳ 🎅 **18h30 - Grand'Rue 23**
Famille Blanchard
- ㉓ 🎄 **18h30 - Chemin des Macherettes 21**
Famille Morandi-Dehais



PAROISSE : FETE DE NOEL

La Paroisse d'Aubonne organise une fête de Noël à Aubonne, le 24 décembre, avec les enfants, dans les halles, à 18 h.

Une veillée de Noël aura lieu à 23 h au temple d'Aubonne.

VENTE DE VIN

Réserve communale : action spéciale !



Lors de la fenêtre de l'Avent du 14 décembre à la Maison Bodzérane, vous pourrez profiter d'un rabais de 20% sur tous les vins achetés et pris sur place.

CARTES JOURNALIERES

Nous vous rappelons que vous pouvez acheter des cartes journalières CFF auprès de notre administration communale aux conditions ci-dessous.

Carte journalière dégriffée Commune.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Prix.

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{er} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{er} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page cartejournaliere-commune.ch

Vous trouverez aussi les conditions détaillées de l'offre ici.





Noël des Aînés

et à toutes les personnes désirant
partager un moment convivial

Mardi
10 décembre 2024
dès 11h30 heures

à la salle de paroisse à Aubonne

Organisation :



**Repas de midi
Chants et message de Noël**

Merci de vous inscrire au secrétariat paroissial 021 808 51 18
ou à Geneviève Grin 079 826 83 51 jusqu'au 7 décembre
On peut venir vous chercher, veuillez le demander



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Entre le 16 et 26
décembre 2024**

Célébrez les Fêtes ensemble !

Vous souhaitez partager l'esprit de Noël et recevoir chez vous un.e senior de votre région pour un repas festif dans une atmosphère familiale ?

OU

Vous êtes à la retraite et désirez rejoindre une Table de Noël chez des volontaires de votre région ?

Inscrivez-vous, ils se réjouissent de vous accueillir!

Participation

Offerte par les organisateurs

**Renseignements et
inscriptions obligatoires
jusqu'au 6 décembre**

Mehregan Joseph, Chargée de projet
par téléphone au 021 646 17 21
ou par mail à mehregan.joseph@vd.prosenectute.ch

Cette activité est partiellement subventionnée par l'Office fédéral des assurances sociales car elle favorise tout particulièrement l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées.

Samedi 14 décembre 2024



Tournée du Père Noël

HORAIRE

09H30 SAINT-OYENS • **10H15** SAUBRAZ

11H00 ALLAMAN • **11H45** MONTHEROD

14H45 ST-LIVRES • **15H30** LAVIGNY • **16H15** FÉCHY

17H00 BOUGY-VILLARS • **18H00** AUBONNE



SDA
Société de
Développement
d'Aubonne
et environs



www.aubonne-tourisme.ch



AGENDA 2025



14 décembre 2024 dès 16 h jusqu'à 20 h

Fenêtre de l'Avent à la Maison Bodzérane

Vente de vin et remise des sapins

17h00 Père Noël des enfants et vin chaud

6 janvier 2025

Galette des Rois des aînés

1^{er} août 2025

Fête nationale et brunch à midi

17 septembre 2025

Sortie des aînés

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION

Du 23 décembre 2024 au 6 janvier 2025 à 8 h.

La Municipalité et le personnel communal vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et leurs meilleurs vœux pour 2025 !



NUMEROS UTILES

Administration communale	021808 54 41
Contrôle des habitants d'Aubonne	021 821 51 00
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414
Caisse de chômage, Morges	021 557 92 91
Centre de biométrie, passeports	0800 011 291
ECA Pully	058 721 21 21
Etat civil de La Côte, Morges	021 557 07 07
Garde forestier, M. François Martignier	079 486 96 23
Garde pêche, M. Sylvain Kramer	079 237 42 66
Garde faune, M. Dominique Morel	079 237 42 57
Gendarmerie d'Aubonne	021 557 16 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Inspecteur forestier, M. Benjamin Jaquier	079 353 42 89
Justice de paix, Morges	021 557 94 00
Office d'impôt districts de Nyon & Morges	022 557 50 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Ramoneur, MZ ramonage Romainmôtier	079 518 21 19
Registre foncier de La Côte, Tolochenaz	021 557 91 40

